ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS -J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ ...57.../2025

Jijel le : 23 04 2025

2 IEME MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **ABDELHADI YASSER** représentée par son gérant

Mr **ABDELHADI YASSER** ,sis à : **CITE 50 LOGTS – ZONE URBAINE N° 02 , BT N° 01 – JIJEL**

* Identification de l'opération

- Contrat N° : CONTRAT N° 53/2024 / VALIDATION SDT + DO
- ODS de démarrage des travaux : **40** du **12.02.2025**
- Projet : **RESEAU FTTH ODN . DEVELOPPEMENT – MSAN ADOUANE JIJEL / ADONE18**
- date d'ouverture : 17.02.2025

* Objet de la mise en demeure :

- Le non-respect de la 1iere Mise en Demeure Daté le **13.04.2025**
- Avancement des travaux trop faible .

De ce fait, vous êtes tenus d'achever la totalité des travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la première parution sur le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus , ALGERIE TELECOM peut procéder à la résiliation du présent contrat aux torts exécutif du partenaire contractant

Sous Directeur Technique Opérationnel P/I

BEY Lamine

Le Directeur

23 AVR 2025

ALGERIE TELECOM
Directeur Opérationnel des Télécommunications
Wilaya de JIJEL
Signé: ALLAB Loukmane